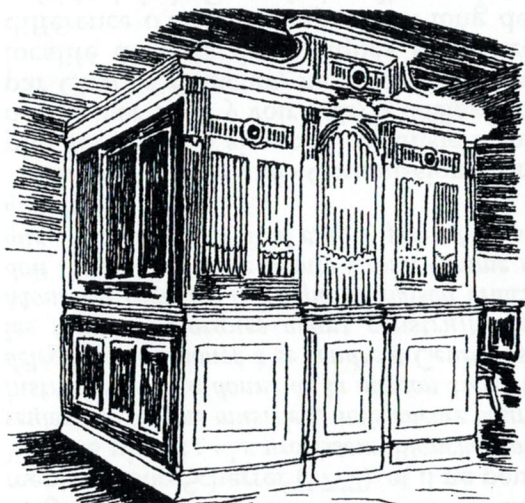


L'orgue historique de Baulmes VD (E.F. Walcker, 1871)

présenté par Paul Cartier et François Widmer,
avec la collaboration d'Ariane Blanc-Quenon et de Jean-Jacques Gramm.

Depuis plusieurs années, les numéros de mars et de septembre de cette revue ont traditionnellement présenté des «couleurs» fribourgeoise et jurassienne, du fait de la richesse organistique des deux cantons concernés (qu'il est gratifiant de faire connaître aux abonnés). Exception confirmant la règle, le canton de Fribourg sera absent de ce numéro-ci, car un article sur l'orgue de Baulmes a été en gestation depuis... quinze ans, et qu'il est temps d'y mettre bon ordre ! Les lecteurs fribourgeois ne seront sans doute pas pour autant dépayés. En effet, on pourra remarquer une certaine analogie avec des cas déjà présentés dans ces pages (canton de Fribourg) : tel ou tel instrument romantique/symphonique miraculeusement préservé, initialement robuste et bien conçu du point de vue mécanique, souvent dans un village en dehors des «grands axes» et donc relativement à l'abri des modes changeantes, des «améliorations» et mises au goût du jour à intervalles rapprochés. Le contexte est donc posé ! Baulmes, aujourd'hui bourgade de 956 habitants, peut s'enorgueillir du deuxième plus ancien orgue du canton de Vaud, intact de surcroît (classé tout récemment monument historique, à l'instigation de M. Rudolf Bruhin, expert fédéral pour les orgues historiques).



L'orgue de Baulmes (dessin d'Ariane Blanc-Quenon).

L'aspect «cubique» de l'instrument révèle une grande richesse en jeux de 8'.

De l'utilité des archives. Il est toujours intéressant, voire émouvant, de pouvoir consulter des documents anciens permettant de suivre (parfois même plutôt de «déchiffrer») les démarches ayant abouti à la construction d'un orgue, même dans le cas où certaines pièces sont manquantes. Le cas qui nous occupe est exemplaire à ce sujet, puisque

l'on dispose des documents suivants : a) registre des délibérations de la Municipalité de Baulmes de 1869 à 1877; b) correspondance relative à la construction de l'orgue 1870-1872; c) liste de souscription pour l'établissement d'un orgue dans le temple paroissial. On pourrait en tirer un véritable roman mais, même abrégée, cette tranche de la vie d'une communauté méritera l'attention.

Premières démarches. Nous apprenons par le procès-verbal de la séance de Municipalité du 19 août 1870¹ qu'une délégation s'est rendue à Rolle, sur les bords du Léman, le samedi 16 juillet, pour y examiner l'instrument de cette ville. On apprend que «...le temple est de même forme et dimensions que le nôtre. L'instrument qui y existe a été construit par Monsieur Savoy d'Attalens²; quoique paraissant un peu petit [12 jeux; 1837], il est suffisant et approprié à la grandeur du temple. Son coût avait été de 6'000 francs. Le lendemain 17 juillet, la délégation a assisté au culte public, et l'orgue lui a paru très bon, Les sons sont doux, et il produit un très bon effet pour le chant.» Deux semaines plus tard, la délégation se rend à Romainmôtier : «Le temple de construction antique est beaucoup plus grand que celui de Baulmes, et l'orgue est aussi beaucoup plus grand que celui de Rolle; les sons en sont plus forts, mais n'écrasent cependant pas le chant.» On apprend encore que l'orgue a été construit par le facteur Herbuté de Genève³, pour un prix de 11'000 francs. L'instrument compte 16 jeux, «mais il y en a trop appelés Trompettes, qui pourraient avantageusement être remplacés par d'autres» (sic). La délégation reçoit mandat de «continuer l'étude de la question jusqu'à ce qu'elle puisse présenter des propositions formelles.» À cette fin, la délégation se rendra le 30 août à Lausanne auprès de Charles Blanchet, organiste de Saint-François⁴, avec autorisation de se déplacer

¹ Peu auparavant, le syndic de Baulmes avait contacté les facteurs Savoy (Attalens, canton de Fribourg) et Herbuté (Genève), qui avaient répondu pratiquement par retour du courrier.

² Joseph Savoy (1792-1876) s'était formé auprès d'Aloys Mooser à Fribourg, et «mis à son compte» sans doute vers 1825 (premier orgue neuf recensé dans le canton de Vaud : Montreux 1831). Ses fils Jean-Joseph Savoy (1822-1883) et Antoine Savoy (1827-1876) avaient été apprentis chez Friedrich Haas à Lucerne. L'opus magnum de la manufacture aura été l'orgue d'Attalens (1865), où Jean-Basile Savoy (1839-1904), le troisième fils de Joseph, fut titulaire durant plusieurs décennies. Les derniers instruments neufs Savoy furent vraisemblablement installés au début des années 1880, la firme subsistant sans doute pour encore une vingtaine d'années, peut-être sous l'égide de Joseph Savoy (1864-1916), fils de Jean-Joseph.

³ Antoine Herbuté (1797-1880), Alsacien d'origine, avait construit cet instrument en 1863. La Manufacture Kuhn le modifia en 1914, mais en gardant le GO intact. Le buffet avec sa Montre, la tuyauterie GO et une Soubasse de treize notes ont été recueillis au Musée suisse de l'orgue en 1972.

En 1873, Antoine Herbuté remit son atelier à Bernard Tschanun (1838-1916), qui avait été son collaborateur.

jusqu'à Genève pour y examiner un autre instrument de la maison Herbuté.

Mais le mæstro de Saint-François est-il vraiment neutre en cette affaire ? La maison Walcker¹ de Ludwigsburg (Wurtemberg, Allemagne) venait en effet en 1867 de remanier complètement son instrument Samson Scherrer (1777), et il ne peut qu'en faire un éloge appuyé. Voyons plutôt : *«Le professeur Blanchet jouit d'une grande réputation non seulement comme musicien, mais encore pour connaître la partie technique des instruments. Il a donné de la maison Herbuté des renseignements tels que la délégation a renoncé à se rendre à Genève (sic)². Après avoir passé en revue les facteurs d'orgues ayant construit des instruments dans le canton, Monsieur Blanchet a indiqué la maison Walcker de Ludwigsburg, la même qui doit livrer l'orgue de Sainte-Croix, comme remplissant toutes les conditions que l'on est en droit d'exiger pour être sûr d'obtenir un instrument de qualité.»*

Chacun sait qu'une «Commission d'orgue», un «Comité d'orgue» (à plus forte raison si aucun organiste n'en fait partie) peine parfois à se déterminer. Pour y voir clair, la «délégation de Baulmes», impressionnée par Charles Blanchet, ne tarde donc pas à se rendre à Sainte-Croix, localité distante de quelques kilomètres seulement (encore que la différence d'altitude impose un long détour). Elle y est reçue par le président de la Commission d'orgue locale, qui met à disposition toute la correspondance échangée avec divers experts et plusieurs organiers. La délégation de Baulmes a donc *«pris connaissance d'un grand nombre de lettres fournissant des renseignements de toute nature sur les divers aspects d'une étude difficile, qui ont eu pour résultat final d'arrêter l'opinion du comité*

⁴ L'orgue Samson Scherrer (1733) de la cathédrale de Lausanne, très délabré et pratiquement inutilisable par manque d'entretien dès le début du 19^e siècle, n'offrait plus un véritable titulariat, et Charles Blanchet (1833-1900) était donc la référence lausannoise ès orgues. Il avait été nommé titulaire à Saint-François en 1865, occupant le poste jusqu'en 1897. Albert Harnisch, futur organiste de la cathédrale, sera son élève, avant de poursuivre ses études à Paris auprès de Widor et Vierne.

¹ On considère que la célèbre firme allemande fut fondée par Eberhard Friedrich Walcker (1794-1872) en 1820, mais en fait celui-ci avait succédé à son père Johann Eberhard Walcker (1756-1843), déjà établi comme facteur en 1786. E.F. Walcker est en général reconnu comme l'inventeur du sommier à cônes (*Kegellade*; 1840/42). Le «Monsieur Walcker» mentionné dans les archives de Baulmes est vraisemblablement Paul Walcker (fils d'Eberhard Friedrich; il y est cité une seule fois avec nom et prénom).

² Par lettre du 23 août 1870, l'organiste de Saint-François s'était livré à un véritable éreintement d'Antoine Herbuté. Se repentant quelque peu en son dernier paragraphe, il avait ajouté ce qui suit : *«Comme je ne voudrais pas faire de tort à la maison Herbuté, je vous prie instamment de garder le secret le plus scrupuleux sur ce que je vous en dis.»*

de manière précise, et de lui permettre de prendre une décision en parfaite connaissance de cause.»

Les éléments essentiels de divers projets en compétition pour Sainte-Croix ont été repris dans les procès-verbaux de la Municipalité de Baulmes, avec l'avis des «personnes compétentes» consultées par Sainte-Croix (avis notés ci-après chaque fois en italique) :

- Maison Savoy & fils à Attalens : un orgue de 18 jeux sur 2 claviers, pour 8'000 francs. *Il résulte de l'examen des détails que l'instrument ne sera pas construit selon les règles de l'art; il sera médiocre et insuffisant.*
- Maison Stoltz & fils à Paris¹ : un orgue de 16 jeux pour 7'000 francs. *L'instrument n'aura pas de tuyaux pour la Pédale; il sera par conséquent incomplet et nullement recommandable.*
- Maison Cavaillé-Coll à Paris : orgue de 8 jeux pour (illisible) francs. *Cet instrument a peu de tuyaux; il vise à l'effet et n'a que peu de valeur de fond. Commentaires peu compréhensibles... On peut relever qu'une firme française d'une telle célébrité, tout comme l'Allemand Walcker d'ailleurs, n'hésitait donc pas à présenter des projets pour de minuscules paroisses de la campagne helvétique. Mais ce sera évidemment toujours le prix à payer pour éventuellement s'implanter dans une région.*
- Maison Herbuté à Genève : orgue de 10 jeux (déposé dans son atelier) pour 8'000 francs. *Ce facteur n'inspire pas confiance, et n'est pas recommandé par les connaisseurs en instruments.*
- Maison Walcker de Ludwigsburg : orgue de 14 jeux (2 claviers/pédalier) pour 9'000 francs. *Toutes les personnes compétentes qui ont examiné le plan et la composition de l'instrument ont reconnu qu'il était de beaucoup le plus complet, et remplissait toutes les conditions désirables de valeur artistique et de solidité. La préférence fut donnée à ce dernier projet, sans hésitation, et le comité de Sainte-Croix s'empessa de passer avec le facteur une convention pour la construction de l'instrument².*

¹ Il s'agissait d'une firme bien oubliée aujourd'hui, du moins en Suisse. Elle avait été fondée à Paris en 1845 par Jean-Baptiste Stoltz (1813-1874), et connu des heures de gloire par ses exportations en Angleterre, en Espagne, et jusqu'au Pérou et aux Philippines ! Reprise par Eugène et Édouard Stoltz, fils de Jean-Baptiste, la firme cessa d'exister en 1910, après des collaborations avec Charles Mutin.

² Le contrat relatif à cet orgue de Sainte-Croix avait été modifié *in extremis* sur les conseils des experts Charles Blanchet et François-Samuel Valladier (organiste de Saint-Laurent à Lausanne de 1860 à 1911). Tout l'orgue devient «expressif» par la construction d'une «boîte à écho». Le but pratique est de protéger l'orgue de la poussière (d'où l'inclusion de la totalité de l'instrument dans la boîte, sauf la façade en chanoines (tuyaux muets, dits «de décoration»). *«Cela permet de produire des effets de force et de modération qui augmentent la valeur de l'instrument. La poussière est l'une des principales causes nécessitant des réparations. C'est une somme bien employée (un supplément de 975 francs), quoique paraissant forte, qui évitera beaucoup de frais pour l'avenir.»* Il vaut la peine de noter que des

Tout naturellement, la Municipalité de Baulmes s'engage alors dans la même voie, après avoir mûrement réfléchi à la grandeur de l'instrument. Voici le résumé qu'en a rédigé le teneur des procès-verbaux : «*La grandeur de l'instrument est ce qui a le plus préoccupé la commission. Le temple de Sainte-Croix étant d'un tiers plus grand que le nôtre, il semble qu'un orgue de même dimension aura trop de puissance, et partant devra écraser le chant tout en occasionnant une plus grande dépense. Mais si l'on admet comme fondés les motifs de Monsieur Blanchet, selon lesquels un instrument de bonne grandeur donne des sons plus moelleux, moins criards, et par conséquent agréables, qu'un instrument de petite dimension, en rappelant aussi qu'il est très facile de modérer la force de l'instrument¹, la commission prévoise en faveur d'un instrument de même dimension qu'à Sainte-Croix.*» On évoque aussi l'éventualité d'un agrandissement du temple, qui ferait regretter la présence d'un orgue trop petit. Et on présente enfin une argumentation capillotractée² (tirée par les cheveux !), car s'il existe des orgues de 14 jeux, il en existe aussi de bien réussis comportant 12 ou 10 jeux, ou moins encore ! «*Si l'on voulait retrancher deux jeux dans le but d'obtenir plus petit, on se verrait dans le plus grand embarras pour savoir lesquels retrancher. Puis on aurait complètement dépareillé l'instrument en le rendant incomplet, pour une diminution de mille francs.*»

La décision est donc prise d'acquérir «*un orgue [Walcker] pour le temple construit exactement selon le plan et les conditions de celui de Sainte-Croix*», et l'on ne se préoccupe pas de solliciter des offres d'autres firmes. L'imminence de l'installation et de la mise en service de l'orgue dans cette paroisse voisine simplifiera les premières démarches. Pour ce qui est du «fond de l'affaire» (finalement, est-il opportun oui ou non d'installer un orgue ?), les arguments de la Municipalité méritent d'être reproduits ici :

«*La Municipalité a examiné l'opportunité de l'établissement même de l'orgue, et vu que sous ce rapport c'est une chose jugée par des faits nombreux. L'idée de faire participer le chant religieux dans les temples aux progrès de la science musicale est ancienne et a fait, dans les derniers temps surtout, beaucoup de chemin, en particulier dans notre pays. Il n'est bientôt plus une localité un peu importante du canton, et possédant les ressources pour établir un orgue, qui n'en ait placé un dans son temple. Mézières, dont la population n'est que la moitié de celle de Baulmes, en possède un depuis quelques années [orgue Herbuté de 6 jeux, 1866]. À Romainmôtier, plusieurs petites communes qui composent la paroisse se sont cotisées pour en placer un dans le temple paroissial [également un orgue Herbuté; voir plus haut]. À Sainte-Croix, où la commune ne peut supporter la dépense, ce sont les particuliers qui en font les frais. On pourrait encore citer d'autres*

¹ C'est bien vrai ! Rappelons que jamais un orgue «ne sonne trop fort»; c'est l'organiste qui joue trop fort.

² Inspirée d'une longue lettre de Charles Blanchet datée du 20 octobre 1870.

exemples. La commune de Baulmes, l'une des premières en ressources¹ et où les lumières de l'intelligence ne font pas plus défaut qu'ailleurs, ne peut rester en arrière sur ses voisines.»

La signature d'une «convention» avec la Maison Walcker est pratiquement décidée², mais on estime nécessaire de multiplier les justifications ! «*Il résulte des études faites aussi bien par la Commission que par les communes voisines que la préférence doit être donnée aux orgues allemandes. Tous les connaisseurs et hommes compétents auxquels on s'est adressé sont d'accord sur ce point que les orgues de facteurs allemands sont d'une qualité bien supérieure et à meilleur marché. Cela s'explique par le prix moins élevé de la main d'œuvre et des matériaux employés en Allemagne que partout ailleurs, et surtout à Paris. (...) Il y a lieu de consacrer la somme nécessaire pour obtenir un instrument supérieur, qui réponde à toutes les exigences, comme d'arriver au plus proche de la perfection artistique, la solidité du travail assurant la durée, sans l'exigence d'incessantes réparations et d'un coûteux entretien.*» L'instrument n'est pas encore commandé qu'une paroissienne, une dame Miéville, s'offre à «desservir» l'orgue gratuitement jusqu'à ce qu'on trouve un ou une titulaire approprié(e). La Municipalité se réjouit de ce que «*les frais ne seront donc point considérables*» (séance du 12 septembre 1870).

Il pourrait paraître fastidieux de reproduire tous ces textes d'archives, mais ils sont tout de même utiles pour rappeler avec quel soin une petite communauté campagnarde se préparait à installer le roi des instruments en son lieu de culte. On peut même y prendre exemple pour les actuelles Commissions d'orgue... Et il y a aussi le plaisir de lire des textes excellemment rédigés (par des villageois d'il y a quatre générations), alors qu'on se plaint légitimement en ce début du 21^e siècle que des licenciés en droit frais émoulus de l'université ne savent plus écrire en un français correct³.

L'orgue Walcker de Baulmes : contrat, montage et inauguration. Le nouvel orgue de Sainte-Croix est inauguré le 24 novembre 1870, en présence d'une délégation venue de Baulmes, qui rapporte que «*l'orgue*

¹ Les forêts communales rapportaient gros, ainsi que l'usine des chaux et ciments (disparue en 1957). Dans la seconde moitié du 19^e siècle, la population dépassa 1'200 habitants.

² La première lettre de la Municipalité à l'intention de la Manufacture Walcker est datée du 7 octobre 1870. Le courrier circulait rapidement à cette époque (on était loin des misères du temps présent...), car la réponse de la firme est expédiée le 11 octobre déjà ! Elle est rédigée dans un français impeccable, mais s'y trouve adjoint un *post scriptum* en allemand, écrit en lettres gothiques ! Selon Charles Blanchet, le «teneur de livres» (administrateur ?) de la firme sait parfaitement le français.

³ *Dixit* Charles Poncet, le célèbre avocat genevois. Il affirme de plus que les mêmes juristes doivent réfléchir avant de dire si la Révolution française eut lieu avant ou après Louis XIV...

a été reconnu et admis par les experts; la Maison Walcker a rempli ses engagements et très satisfait le public.» À l'issue des festivités, MM. Walcker et Blanchet se déplacent à Baulmes pour examiner le temple. «Leur opinion est de construire un orgue de même grandeur que celui de Sainte-Croix, à l'exception d'un petit changement dans les registres, ce qui augmentera le prix d'une bagatelle» (sic)¹.

Un échange de correspondance s'établit entre la Municipalité de Baulmes et la firme wurtembergeoise (de la part de cette dernière, parfois en français, parfois en allemand). La convention est apparemment conclue en janvier 1871, mais on n'en a à ce jour pas trouvé trace dans les archives. On sait toutefois que le délai de construction est estimé à 10-12 mois, et que pour un prix initialement convenu de 9'975 et quelques francs (sans compter la «bagatelle» susmentionnée), un supplément de 500 francs a été accepté pour un enrichissement de la décoration du buffet. La firme Walcker se met au travail... L'orgue sera terminé en atelier vers le 15 septembre. Il faudra payer le tiers du prix convenu à la livraison et le solde après remise des rapports des experts (le coût total sera de 10'690 francs²).

En date du 15 octobre 1871, le Bureau des marchandises de la gare d'Yverdon informe comme suit Monsieur le Syndic de Baulmes, par télégramme : «Reçu à votre adresse un orgue. Poids 88 quintaux.» L'opus 264 vient d'arriver, et les événements vont s'accélérer, puisque l'instrument sera inauguré onze jours plus tard³ ! Cela indique évidemment que l'orgue avait été totalement monté en atelier, mais aussi harmonisé. Cela devrait faire légitimement froncer les sourcils des puristes d'aujourd'hui ! Mais c'était pratique courante à l'époque (1871), et même bien plus tard⁴. La Manufacture avait indiqué une durée de huit jours pour le montage, avec la collaboration de deux manœuvres mis à disposition par la Commune.

Les experts avaient été désignés le 3 octobre. Il s'agissait de Charles Blanchet, évidemment, secondé par Gottfried Becker, organiste à Saint-Etienne de Moudon⁵. Une semaine plus tard, on décide que l'inauguration

¹ Le «petit changement» ne méritait pas vraiment son qualificatif ! En effet, il y eut suppression de l'Éoline du premier clavier, avec en compensation adjonction d'un Principal 8' au second clavier. Ce plan sonore s'en trouva considérablement renforcé.

² Il y avait eu un «imprévu» : par distraction (?), on n'avait pas remarqué que la hauteur à disposition n'était pas suffisante ! Il avait donc préalablement fallu surélever et voûter le plafond. Coût de l'opération : 9'341 francs, soit presque autant que le prix de l'instrument.

³ Ces manières expéditives de procéder avaient déjà pu se remarquer l'année précédente pour l'orgue de Sainte-Croix.

⁴ Dans les années 1960, l'orgue Metzler du temple de Bellevaux à Lausanne (18 jeux) fut installé et harmonisé en une petite semaine !

⁵ Gottfried Becker fut titulaire à Moudon de 1839 à 1889. C'est donc sous son égide que l'instrument historique d'Adrien-Joseph Potier (1764) fut «romantisé» en 1874 (par

ration aura lieu le dimanche 26 octobre, et qu'un concert gratuit sera donné par le facteur Walcker et les deux experts. Il est alors temps de présenter l'instrument dont ces derniers doivent faire la «reconnaissance» (expertise) :

Clavier I (54 notes C-d''')		Clavier II (54 notes C-d''')	
Principal	8'	Principal	8'
Bourdon	8'	Flûte	8'
Viola di Gamba	8'	Salicional	8'
Prestant	4'	Fugara	4'
Flûte d'amour	4'		
Fourniture 4 rgs	2 2/3'	II/I, I/P	
Trompette	8'	(II/P de facto si I/P s'ajoute à II/I)	
Pédale (27 notes C-d')		Appel Forte (= Tutti)	
Violonbasse	16'	Bascule d'expression inversée	
Soubasse	16'		
Violoncello	8'	870 tuyaux, dont 33 «chanoines»	

Sommiers à cônes, pression 80 mm, 878 Hz à 18 °C

Composition de la Fourniture :

C	2 2/3'	2'	1 1/3'	1'
c'	4'	2 2/3'	2'	1 1/3'

Cette Fourniture est principalisante, et pratiquement «préromantique» dans sa conception¹. La présence de l'unique Trompette au clavier principal s'accorde également avec ce genre de réflexion. L'orgue pourra produire un effet grandiose et magnifique (voir plus loin).



Une carte de visite prestigieuse !

les facteurs Savoy d'Attalens, avec adjonction d'un second clavier). Sa fille Christine lui succéda, et occupa le poste jusqu'en 1919.

¹ On peut légitimement trouver les rangs supérieurs «pointus», mais les tuyaux à leurs emplacements actuels paraissent effectivement d'origine. Une particularité toutefois : les tuyaux de 1 1/3' sont visiblement des Tierces qui ont été raccourcies en Quintes ! Selon feu Michel Py, organiste de Sainte-Croix, cette modification était intervenue vers 1945-50.

Le début d'une longue carrière. Seul le rapport Becker (daté du jour de l'inauguration) a pu être porté à notre connaissance. Comme il est d'usage, il est dithyrambique, tant du point de vue technique qu'artistique ! Citons l'auteur pour ce second aspect : «*Les différents jeux remplissent le but voulu; ils ont le caractère qui leur est assigné, et ils sont sonores et purs. Ils produisent, suivant la combinaison que les dispositions de l'orgue permettent, tantôt un effet doux et suave, tantôt un effet grandiose et magnifique.*» La Municipalité accepte le rapport avec reconnaissance, mais estime que la facture de l'expert est excessive (70 francs). En effet, comme les organistes ne travaillent que le dimanche (!), il n'y a pas lieu de considérer que le sieur Becker a finalement passé trois jours sur place. Ce dernier proteste par lettre datée du 1^{er} décembre 1871, citant ses frais de transport et les leçons perdues. On convient finalement d'une somme de 60 francs. Cet orgue va finir par coûter cher ! En effet, en séance du 23 décembre, on discute du salaire du souffleur de l'orgue. «*Le salaire de cet employé est fixé à 30 francs par an. Ses attributions consistent à remonter les soufflets de l'orgue, tous les dimanches et jours de fêtes religieuses.*»

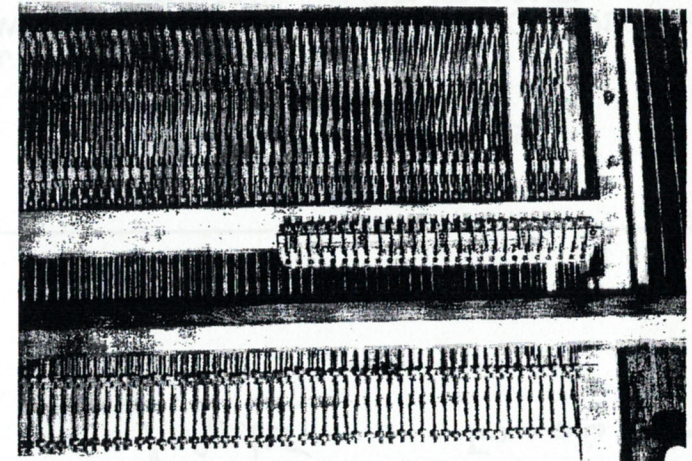
Un peu plus de deux mois plus tard, au début mars 1872, grande alarme : des tuyaux de bois se décollent ! On se souvient avec soulagement que l'orgue est au bénéfice d'une garantie de dix ans, et la Manufacture minimise l'affaire (elle ne répond que le 18 avril) : «*Ces petits accidents étaient à prévoir, car le bois bien sec [des tuyaux] s'est gonflé à cause de l'humidité.*» Mais avait-on économisé la colle ? On signale que Paul Walcker, en route pour un voyage l'amenant en Amérique du Sud, passera prochainement pour la réparation.

Lors de sa séance du 4 décembre 1872, la Municipalité discute du salaire de l'organiste titulaire (on vient de dénicher l'oiseau rare) et des conditions imposées à ses fonctions. On s'est adressé à cinq communes voisines pour connaître les usages. Dans deux d'entre elles, l'organiste joue gratuitement (cas assez courant des femmes de pasteur). Pour les trois autres, les traitements annuels sont compris entre 170 et 257 francs. «*Mademoiselle Pillevuit, qui exercera les fonctions d'organiste, a été consultée et interpellée sur le chiffre de ses prétentions. Elle exprime le souhait que le salaire annuel soit fixé à 200 francs.*» Un bon compromis à la vaudoise, qui est accepté.

Citons juste deux points pour les «conditions» (une sorte de cahier des charges) : «*Dans les cas de maladie, l'organiste se fait remplacer à ses frais.*» On est loin de l'État social du 21^e siècle. D'autre part, si l'organiste peut se faire remplacer pour les services par des personnes reconnues compétentes, l'usage de l'orgue par des tiers hors des services ne peut se faire qu'en sa présence !

Et pourquoi pas une «mise au goût du jour» ? Dès 1909, la Manufacture Kuhn (Mænnedorf ZH) sera chargée de l'entretien, et l'est aujourd'hui encore. Des révisions/relevages sont entrepris en 1917, 1930 et

1941. Il se pourrait que l'*Orgelbewegung* effleure l'instrument, et à cette dernière date on crée même un «Fonds de l'orgue» visant à son «amélioration» ! Son esthétique est dès lors considérée comme dépassée, mais par chance on n'agit pas dans la précipitation. À la fin des années 1970, au terme de longues études, trois options sont élaborées : a) remplacement par un instrument neuf; b) maintien de l'instrument, mais avec des «modifications» (remplacement de 4 jeux, nouveau pédalier); c) restauration à l'identique. Il serait injuste de critiquer aujourd'hui les options a) et b), qui semblaient totalement justifiées il y a un tiers de siècle. Le répertoire romantique/symphonique n'avait en effet pas encore connu son retour en grâce (on s'y acheminait tout de même). Le compromis de l'option b) n'était pas écarté par Kuhn, mais on préconisait alors de conserver tout le matériel remplacé. «On ne sait jamais...» Finalement, à l'instigation notamment de Jean-Jacques Gramm, conservateur du Musée suisse de l'orgue, c'est l'option c) qui fut choisie par la Commune, avec confirmation à la Manufacture par lettre datée du 28 décembre 1978 (les travaux furent exécutés en été 1981; coût final : 61'440.- francs).



En cours de restauration : vue sur la mécanique à l'arrière de la console.
On distingue facilement le système de tirasse I/P.

Avec le recul, on se dit évidemment que c'était le meilleur choix, et Albert Schweitzer lui-même aurait sans doute aussi conseillé l'option c) un demi-siècle plus tôt ! Voici en effet ce qu'il écrivait en 1927¹ (traduction libre) : «*(...) j'ai grandi parmi des orgues aux timbres de qualité. Comme jeune homme, j'ai joué sur des instruments Walcker comptant parmi les plus remarquables de cette firme, construits dans les années 1860 et 1870. (...) Vers*

¹ Voir en p. 49 de la réédition de son ouvrage *Deutsche und französische Orgelbaukunst und Orgelkunst* (Breitkopf & Härtel, 2002; ISBN 3-7651-0230-X).

la fin du 19^e siècle, cette même manufacture les a rénovés et modernisés de manière telle qu'ils ont perdu la beauté de leurs sonorités¹.»

En guise de conclusion. Les trois plus anciens orgues du canton de Vaud sont ceux de Moudon (Potier, 1764), Baulmes (Walcker, 1871) et Vevey/église allemande (Walcker, 1877)². Celui de Baulmes est le seul à n'avoir subi aucune altération. Sa grande valeur est donc évidente, et les visiteurs éventuels seront chaleureusement accueillis par la titulaire³. Il faut savoir toutefois que si claviers et pédalier sont pratiquement aux normes usuelles pour les «divisions», c'est-à-dire les largeurs de touches (mais celles du pédalier sont fort courtes), il en va différemment pour diverses dimensions de la console. Il est préférable de ne pas trop dépasser une taille de 1 m 70 pour s'y trouver en plein confort, et surtout de ne pas arriver au dernier moment si l'on souhaite s'y produire en public !

L'attrait principal de la palette sonore réside essentiellement dans la richesse et la profondeur des jeux de fond, dans le poivre et le mordant des jeux gambés. Bourdon 8' (I) et Flûte 8' (II) sont assez sonores, et supportent chacun aisément un jeu de solo. La Trompette, unique jeu d'anche, est bien présente. Il n'est donc pas fortuit que cet instrument soit un remarquable serviteur de la musique romantique. Mendelssohn, Schumann et Brahms s'y trouveront à l'aise. La clarté de la Fourniture permettra aussi des répertoires antérieurs à 1830, mais elle ne pourra à elle seule combler les amateurs de toccatas ou autres pages chatoyantes, rutilantes et scintillantes.

Lors du remplacement d'un orgue «démodé» et/ou «à bout de souffle», on a souvent agi avec irrespect, désossant la console au pied-de-biche, jetant les tuyaux du haut de la tribune, et surtout critiquant vertement les incultes qui avaient pu concevoir un tel instrument. La *saga* de Baulmes, tout comme les cas analogues déjà présentés dans cette revue, doivent au contraire nous inciter à plus de considération pour ce que d'innombrables pages d'archives peuvent nous apprendre : la compétence et l'enthousiasme qui ont conduit à l'installation d'un fidèle serviteur du culte. Dans ce contexte, les «listes de souscription» ne sont

¹ Que s'était-il passé ? La victoire prussienne sur la France de Napoléon III ! Le tout nouvel empire allemand, dès lors première puissance continentale, entama un progrès technique, scientifique et commercial remarquable. En facture d'orgues, on succomba aux «inventions» les plus extravagantes, avec l'obsession de la réduction des coûts. Les facteurs d'orgues devinrent des commerçants. On édifia des *Orgel-fabriken*, qui produisirent des *Fabrikorgeln* graduellement souvent dénués de toute valeur artistique. La réaction fut la «Réforme alsacienne de l'orgue» (Émile Rupp et Albert Schweitzer, précisément), puis l'*Orgelbewegung* apparue(e) tout d'abord en Rhénanie. Ce dernier mouvement connut lui aussi ses excès (la loi du pendule ?).

² On peut encore ajouter le Walcker (1881) du temple de Vich, entreposé au Musée suisse de l'orgue à Roche VD.

³ Madame Karin Fuchs, rue du Four, 1446 Baulmes (024 459 13 18).

pas les documents les moins émouvants. Pour Baulmes, elle comporte près de 200 noms. Un certain Jacques Lugin a versé 50 francs, somme très considérable, mais la plupart des dons se montent à 1 franc chacun, parfois à 2, 3, 4 ou 5 francs. Quelques rares versements se montant à 10 ou 20 francs sont également répertoriés. Une douzaine de personnes ont donné 20, 30, 50 ou 80 centimes, peut-être soustraits de maigres budgets...

Des articles organologiques dans les revues helvétiques se terminent souvent par des citations du Dr Friedrich Jakob, directeur de la firme Kuhn pendant des décennies. Nous en ferons de même ici, en reprenant son commentaire à la décision de restauration : *Nous vous félicitons pour cet acte courageux !*

J. Carlier

Francois Widmer

L'ORGUE Revue indépendante

ISSN 1660-3508

Rédaction, édition et administration :

F. Widmer 4, ch. de la Criblette CH-1091 Grandvaux
tél. +41 (0)21 799 29 53 (P) +41 (0)21 692 41 94 (B)
Courriel : Francois.Widmer@unil.ch (nouvelle adresse !)

Rédacteur-adjoint :

G. Cattin 1, ch. des Collèges CH-2340 Le Noirmont
tél. et fax +41 (0)32 953 11 79

Abonnement annuel (quatre numéros trimestriels) :

Suisse	:	28.- francs	
Europe	:	20.- euros / 32 francs	
ccp	:	10 - 33073-6	«Revue L'ORGUE»
		Postfinance	CH-1631 Bulle

N° 1/2005

Mars 2005

Sommaire

Ils protestaient...	2
Quelques réflexions de Georges Cattin	
Courrier des lecteurs	4
Solution du concours de mots croisés n° 59	7
Et si nous parlions de l'orgue de Court ?	7
Une présentation de Georges Cattin	
Ouvrez la cage aux tuyaux !	12